

Economiser l'eau, ça coule de source

150 litres d'eau par jour et par personne, c'est la consommation d'eau estimée en France. Un chiffre important, et qu'il va falloir nécessairement faire diminuer, alors que les scientifiques du GIEC alertent sans relâche sur les effets du réchauffement climatique et ses conséquences néfastes pour cette ressource indispensable (pénurie, pollution...).

Comment réaliser dès à présent des économies d'eau chez soi ? Zoom sur quelques solutions avec Nolwenn Ragel, chargée de mission lutte contre la précarité énergétique chez Héol, l'agence locale de l'énergie du climat du Pays de Morlaix.

▪ Traquer les fuites

On a tendance à ne pas trop y faire attention, mais les fuites d'eau peuvent être la source de plusieurs dizaine de milliers de litres d'eau gaspillés ! Un robinet qui goûte entraînerait ainsi sur un an la fuite de 35 000 litres ! Pour détecter une possible fuite, « Il faut surveiller son compteur d'eau le soir au coucher, et le lendemain matin, en n'utilisant pas d'eau la nuit », explique Nolwenn. Si les chiffres ont changé, c'est que de l'eau s'échappe quelque part. « On peut aussi mettre une coupelle sous chaque point d'eau, cela permet de détecter les éventuelles gouttes qui tombent », ajoute la chargée de mission.

▪ Réduire sa consommation d'eau dans la salle de bains

La salle de bains, c'est le lieu par excellence d'utilisation de l'eau dans la maison. 39% de la consommation d'eau part dans les douches et baignoires. Dans cette pièce, on peut agir sur plusieurs leviers. « Déjà, il faut préférer les douches aux baignoires », rappelle Nolwenn, et couper l'eau pendant qu'on se savonne ou qu'on se lave les dents. On peut utiliser également

pour la douche un petit sablier, qui se fixe avec une ventouse sur le carrelage, et qui permet de voir en temps réel la durée de sa douche. On peut aussi installer un pommeau économe, qui réduit le débit de l'eau, ou avec un système de « start and stop » permettant d'arrêter l'eau momentanément sans avoir à toucher à la température ou aux robinets. Ou encore des robinets mitigeurs thermostatiques, qui gardent constante la température pendant toute la durée de la douche.

Pour les robinets des lavabos, l'idéal pour diminuer sa consommation est la mise en place d'un « mousseur », qui mélange l'air à l'eau et permet de réduire le débit à environ 7 litres/minute. « On en trouve en magasin de bricolage ou en grande surface, à des prix assez modiques » précise Nolwenn. « Encore faut-il avoir des robinets qui soient pas trop anciens, pour qu'on puisse les installer dessus ».



Réducteur de débit pour douchette et mousseur pour robinet

▪ ***Réduire sa consommation d'eau dans les toilettes***

En moyenne, 9 à 10 litres d'eau sont évacués à chaque chasse d'eau. Si désormais les toilettes les plus récentes sont équipées de chasse à double bouton, permettant des flux d'eau plus légers, un tiers des wc français serait encore équipés d'un système classique. On peut donc soit opter pour une chasse double flux, soit faire appel au système D et « placer dans le réservoir une bouteille remplie de sable », suggère Nolwenn. Il est aussi possible d'y mettre des « éco-plaquettes » qui se fixent sur le bord du réservoir.

Autre option, un peu plus radicale cette fois : passer des toilettes à eau aux toilettes sèches. Au lieu de l'eau, on utilise le plus souvent de la sciure de bois, qu'on ajoute le plus souvent après son passage, et on envoie le tout au compost. (Eco-Bretons vous proposera bientôt un article sur le sujet, ndlr). A noter qu'il existe des modèles de toilettes sèches séparant à la source l'urine des matières fécales, et qui ne nécessitent pas de matière carbonées.



Exemple de caravane toilettes sèches

▪ ***La récupération d'eau de pluie***

Pour arroser le jardin ou laver la voiture, rien de tel que la récupération d'eau de pluie. Un récupérateur mural fera l'affaire, qui récoltera l'eau provenant des gouttières. On peut aussi utiliser cette eau pour des usages domestiques, mais seulement ceux qui ne nécessitent pas l'utilisation d'eau potable (toilettes, lessive, lavage des sols, pas les douches ou la cuisson). Dans ce cas, il est préférable d'installer une cuve souterraine de grande capacité avec une pompe, et qui pourra être reliée directement à la maison et aux endroits concernés. L'eau dans ce cas sera rejetée dans le réseau d'assainissement collectif (en cas de raccordement à celui-ci), et il sera nécessaire de faire une déclaration d'usage

auprès de la mairie. De même, il faudra aussi entretenir régulièrement les installations et tenir à jour un carnet d'entretien. **Attention** : il est interdit d'utiliser à l'intérieur de votre habitation l'eau de pluie qui a ruisselé sur un toit contenant de l'amiante-ciment ou du plomb.

Pour toutes les informations réglementaires, rendez-vous sur le [site](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481)
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481>

Un article de Système D explique bien toutes les démarches et les [procédés techniques](https://www.systemed.fr/materiel-outillage-jardinier/recuperation-l-eau-pluie-quelles-solutions,2251.html) :
<https://www.systemed.fr/materiel-outillage-jardinier/recuperation-l-eau-pluie-quelles-solutions,2251.html>

Héol est l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (Alec) du Pays de Morlaix. Sous forme associative, elle accompagne la transition énergétique sur les territoires de son secteur d'implantation. Ses 9 salariés conseillent les collectivités, les professionnels et les particuliers dans plusieurs domaines : construction et rénovation thermique de l'habitat, énergies renouvelables, mise en place des politiques énergétiques du territoire, précarité énergétique..

Pour plus d'infos : <http://www.heol-energies.org/>

Consultation sur l'eau, tous concernés !

Il est toujours temps de participer à la consultation sur l'eau menée par le Comité de Bassin Loire-Bretagne et l'Etat, qui se déroule jusqu'au 1er septembre. Pour cela, direction le [site](https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/donnez-son-avis-questionnaire.html) : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/donnez-son-avis-questionnaire.html>



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



comité de bassin
Loire-Bretagne

*Donnez votre
avis sur*

DU 1^{ER} MARS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

**les inondations
et le milieu marin**

L'eau

